



Remplacement de volets battants par des volets électriques

Par **rod78**, le **16/04/2018** à **15:33**

Bonjour a tous les membres,
Des copropriétaires souhaiterais remplacer des volets battants par des volets roulants électrique pour des raisons d'isolations ou d'obscurité total. La pose de ces volets roulants électrique nécessite un percement de la façade. La résidence a un peu plus de 3 ans (certains appartements ont été livré avec des volets roulant et d'autres avec des volets battants).
Ces travaux annulerait-il la garantie décennale de la résidence?
Quelles sont les solutions possible? Yen a t'il?
Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements et vous souhaite une agréable journée.
Cordialement,

Par **amajuris**, le **16/04/2018** à **16:00**

bonjour,
comme il s'agit de modifications de parties privatives ayant un impact sur l'harmonie de l'immeuble et les parties communes, l'accord de votre assemblée générale est nécessaire.
qu'en pense votre conseil syndical ?
il serait peut être intéressant de prévoir des travaux groupés. rnsalutations

Par **rod78**, le **16/04/2018** à **16:06**

Je fais parti du conseil syndical, notre inquiétude concerne surtout l'annulation de la garantie décennale sur les façades en cas de problème futur car pour poser les volets il faut percer la façade